

## DAEU-A Tarifs 2018/2019 et modalités financières

### Tarifs

---

|  |   |
|--|---|
| <b>Inscription annuelle</b>                          | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Frais de formation : 2250 € (tarif voté au conseil d'administration du 14 novembre 2017)</li><li>➤ Droits d'inscription universitaire 2018/2019 : 170 euros</li></ul> <p> Paiement par carte bancaire ou par chèque à l'ordre du Régisseur Formation Continue UT2J.<br/> Les modalités de paiement seront formalisées dans un contrat ou convention de formation professionnelle.<br/> Le paiement intervient à l'issue de la signature de ce document.</p> |
| <b>Service d'enseignement à distance (optionnel)</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Si vous choisissez ce mode de préparation, vous devrez vous acquitter de 80 € (forfait SED).</li></ul> <p> Paiement par carte bancaire ou par chèque à l'ordre du Régisseur SED UT2J.</p>   |

## Modalités de financement du DAEU

| Statut              | Dispositif de prise en charge  | Financement  | Critères   | Formalités  |
|---------------------|--|--|--|---|
| Demandeurs d'emploi | FORPROSUP :<br>Programme Régional des Formations Professionnelles dans l'Enseignement SUPERIEUR<br> | Ce qui est financé :<br>- Frais de formation<br>- La moitié du montant des droits d'inscription<br>- <a href="#">Rémunération possible financée par la Région (sous conditions)</a><br><b>Attention</b> : Seul un certain nombre de parcours est subventionné par la Région Occitanie.<br>Le subventionnement de la formation ne sera pas attribué à tous les demandeurs d'emploi. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre sorti depuis plus de 2 ans du système de formation initiale tant scolaire qu'étudiant</li> <li>- Etre inscrit à Pole Emploi</li> <li>- Avoir validé avec le conseiller Pôle Emploi une reprise d'études universitaires en lien avec le projet professionnel qui sera formalisé dans le cadre du Projet Professionnel d'Accès à l'Emploi (PPAE)</li> <li>- Obtenir de Pôle Emploi l'AIS (Attestation d'Inscription en Stage) sous statut de stagiaire de la formation professionnelle continue</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Joindre au dossier de candidature la fiche « demande individuelle Région » ainsi que tous les documents demandés.</li> </ul> <p>Le service formation continue est le seul contact pour cette démarche.</p>   |
|                     | CIF CDD : congé individuel de formation, CDD   | Ce qui est financé :<br>- tout ou partie des frais de formation<br><br>Plus d'informations sur <a href="http://www.opacif.fr/">http://www.opacif.fr/</a>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Justifier d'une activité salariée d'au moins 2 ans, consécutifs ou non, au cours des 5 dernières années dont 4 mois, consécutifs ou non, sous CDD, au cours de la dernière année.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contactez votre ex-employeur qui vous indiquera l'adresse de l'organisme à contacter pour compléter le dossier de demande de financement</li> <li>- L'accord de prise en charge de l'organisme doit être communiqué au service formation continue avant le 19 septembre 2018.</li> </ul> |
|                     | <b>Autofinancement</b>   | En cas de refus de financement par un organisme de financement, des modalités de financement seront proposées.   |  | Se rapprocher du service formation continue   |

| Statut   | Dispositif de prise en charge | Financement  | Critères  | Formalités   |
|----------|-------------------------------|--|---|--|
| Salariés | <b>CIF CDD</b>                | Ce qui est financé :<br>- tout ou partie des frais de formation<br><br>Plus d'informations sur <a href="http://www.opacif.fr/">http://www.opacif.fr/</a> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Justifier d'une activité salariée d'au moins 2 ans, consécutifs ou non, au cours des 5 dernières années dont 4 mois, consécutifs ou non, sous CDD, au cours de la dernière année.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contactez votre employeur qui vous indiquera l'adresse de l'organisme à contacter pour compléter le dossier de demande de financement</li> <li>- L'accord de prise en charge de l'organisme doit être communiqué au service formation continue avant le 19 septembre 2018.</li> </ul> |
|          | <b>CIF CDI</b>                | Ce qui est financé :<br>- tout ou partie des frais de formation<br><br>Plus d'informations sur <a href="http://www.opacif.fr/">http://www.opacif.fr/</a> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Justifier de 24 mois consécutifs ou non en tant que salarié dont 12 mois dans l'entreprise</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contactez votre employeur qui vous indiquera l'adresse de l'organisme à contacter pour compléter le dossier de demande de financement</li> <li>- L'accord de prise en charge de l'organisme doit être communiqué au service formation continue avant le 19 septembre 2018.</li> </ul> |
|          | <b>Plan de formation</b>      | Ce qui est financé :<br>- tout ou partie des frais de formation<br>- les droits d'inscriptions peuvent être pris en charge                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le DAEU doit figurer dans la liste des actions de formations retenues par l'employeur pour ses salariés</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contactez votre employeur qui vous précisera si le DAEU peut être pris en charge dans le cadre du plan de formation.</li> <li>- L'accord de prise en charge de l'organisme doit être communiqué au service formation continue avant le 19 septembre 2018</li> </ul>                   |
|          | <b>Autofinancement</b>        | En cas de refus de financement par un organisme de financement, des modalités de financement seront proposées.   |   | Se rapprocher du service formation continue  |